



TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le lundi 26 février 2018 à 17 h

au siège social, par audioconférence et par vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillères, conseillers :

en personne : C. Gleeson, M. Langevin, R. Martinie

par audioconférence : D. Coughlin, A. Lauzon, J. Lorek, M. Lorek, F. Marcotte Roy, M. Owca, S. Payeur, D. Pelletier, J.-P. Pelletier

Administration : L. Allaire, R. Lepage, G. Beauce

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

La présidente, Conseillère Payeur, débute la réunion à 17 heures et procède à l'appel des membres.

2. PRIÈRE

La présidente invite la directrice de l'éducation, Mme Lucie Allaire, à réciter la prière.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 37X-01 proposée par Conseillère Langevin, appuyée de Conseiller Lorek
QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la trente-septième réunion extraordinaire tenue le lundi 26 février 2018, tel que présenté.

Adoptée

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

5. RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 37X-02 proposée par Conseiller D. Pelletier, appuyée de Conseillère Owca

QUE Conseillère Gleeson assume la présidence et que l'on siège en comité

plénier pour considérer les questions suivantes :

1.1 Cadre de rémunération

1.2 Planification stratégique

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 37X-CP03 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseiller D. Pelletier
QUE l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.

Adoptée

6. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 37X-CP01 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseiller Lorek
QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales autorise l'administration à afficher et à faire la mise en œuvre du cadre de rémunération tel qu'approuvé par le ministère de l'Éducation et tel que présenté dans le rapport DÉ 17-18 : 03 « Approbation du cadre de rémunération pour les cadres supérieurs ».

Adoptée

Résolution n° 37X-CP02 proposée par Conseiller J.-P. Pelletier, appuyée de Conseiller Martinie
QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le plan stratégique 2018-2023 tel que proposé, avec la mission, la vision, les axes et les priorités révisés et mandate l'administration de développer la mise en œuvre du plan.

Adoptée

Résolution n° 37X-03 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Langevin

QUE le rapport du comité plénier soit accepté tel que présenté.

Adoptée

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 37X-04 proposée par Conseiller Martinie, appuyée de Conseiller D. Pelletier

QUE la séance de la trente-septième réunion extraordinaire du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le 26 février 2018 soit levée à 17 h 22.

Adoptée


Sylvie Payeur
Présidente

/gb


Lucie Allaire
Directrice de l'éducation